



# Commune de Monéteau

## COMPTE RENDU DE LA REUNION

6 mars 2006

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 27 février 2006 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Robert BIDEAU, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Michel IMBERT, Maire délégué,  
Mme Nelly RIMBERT, Mrs Bernard PONTHEU, Christian MOREL, Pierre DUPAS, Jean-Marie DUGNY, Patrick PICARD, Jacky JOANNIS Adjoints  
Mmes et Mrs Yvette SALA, Anne-Marie DAMMAN, Henri SILVAN Josette BOUROTTE, Daniel CRENE, Annie PETIT, Jean-Luc SALMON, Paolo ZAROS, Sylvaine SAMOUR Gilles CARRE, Elizabeth ALIGON, Pascale AMIOT, Martine BLANVILLAIN, Annie POITOU, Conseillers Municipaux.

Absents : Mme Isabelle MAOUNY excusée et représentée, Mme Marie LEGENDRE

Secrétaire : Mme Martine BLANVILLAIN

### VENTE DE PARCELLES DE TERRAIN

La commune est propriétaire des parcelles de terrains cadastrées AS 252 pour 320m<sup>2</sup>, 287 pour 994m<sup>2</sup>, 291 pour 566m<sup>2</sup>, AS 130 pour 430m<sup>2</sup>, 131 pour 434m<sup>2</sup> et 136 pour 340m<sup>2</sup>. Ces parcelles de terrains non contiguës sont classés en zone ND du Plan d'Occupation des Sols et ne présentent pas d'intérêt pour la commune. Monsieur Arnaud CHAMEROY les cultive actuellement sans bail et souhaite les acquérir. Le Conseil ne donne pas suite à la demande présentée.

### ZONE DE MACHERIN – DECLASSEMENT

Lors du déclassement de la place de la rue de Rome, la commune avait gardée une bande terrain entre le lot nouvellement crée et le lot 1, sur laquelle est implantée un transformateur et traversée de réseaux. La société SETIM souhaite acquérir cette bande de terrain public pour mieux l'intégrer dans son aménagement du secteur. Le Conseil émet un avis favorable et accepte son déclassement et son aliénation, désigne le cabinet Géomexpert pour établir les documents d'arpentage, sollicite l'autorisation de mise à l'enquête publique, autorise le maire à signer toutes les pièces s'y rapportant y compris l'acte de vente, qui mentionnera les servitudes, devant Maître Chantier, fixe le prix de vente à 25 €HT.

### FRANCE TELECOM – ENFOUISSEMENT DE RESEAUX

Dans le cadre des travaux de dissimulation du réseau France-Télécom de l'avenue de la Seiglée et de la rue du Terrier Blanc, une convention pour la réalisation des travaux est soumise au Conseil, elle définit : l'objet, la désignation et les conditions d'exécution des travaux, la durée de la convention le financement et les modalités de paiement.

La part communale s'élève à 1 803,20 € pour la rue du Terrier Blanc et à 4 846,10 € pour l'avenue de la Seiglée. Le Conseil accepte la convention et autorise le maire à la signer.

## **REMBOURSEMENT DE FRAIS**

Le Centre de Loisirs a organisé une sortie au musée de l'Automobile à Sauvigny le Bois (89), le 17 février 2006. Seuls les 4 accompagnateurs adultes payaient un droit d'entrée. Compte tenu du faible montant la direction du musée a refusé le paiement par mandat administratif, en conséquence Odile REVERET, a payé les 4 entrées pour un coût de 32 € par chèque personnel. Le Conseil accepte de rembourser les 32 € à Melle Odile REVERET.

## **ASSAINISSEMENT – CONTROLE DE RECEPTION DES RESEAUX**

Les travaux d'assainissement des eaux usées Rive Gauche vont démarrés prochainement, la durée des travaux est de 4 mois. Avant la mise en service du réseau il est obligatoire d'effectuer des tests de contrôle, en conséquence une consultation a été faite auprès de trois entreprises répondant aux critères de qualification COFRAC exigés par l'Agence de l'eau Seine Normandie. L'estimation de la DDE était de 7 379, 00 euros HT. L'ouverture des plis et après vérification par le Maître d'œuvre, présente les offres suivantes :

- SAVAC Nevers 9 747,00 euros HT
- BERTRAND SA 7 484,01 euros HT
- BONNEFOY SA 7 500,70 euros HT

Le Conseil retient la Société BERTRAND SA, la mieux disante, pour un montant de 7 484,01 euros HT, autorise le Maire a signer tous documents s'y rapportant.

## **AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE**

Suite aux réunions du 8 février et les observations ont été prises en compte, à savoir : suppression de l'abri bus rue des Ecoles, maintien des deux places de parking face à l'actuelle Banque Populaire, pas de modification du parking privé de la pharmacie, dans les nouveaux plans fournis. La notice explicative jointe propose un choix de végétaux, de luminaires, de conception du plateau. La nouvelle estimation est légèrement supérieure à celle du début de projet. Il faudra prévoir le remplacement de la conduite d'eau (réalisation par la C.A.) et en partie celle des eaux usées.

## **COMMISSIONS**

Chaque conseiller a reçu avec le dernier compte rendu la liste des commissions mise à jour en fonction des départs ou nouvelles demandes de participation depuis 2001, Madame DAMMAN demande à participer à la commission voirie.

Le Conseil élit une nouvelle commission d'appel d'offres :

- membres titulaires : J. M. DUGNY, P. DUPAS, B. PONTHEU, A-M DAMMAN, J. BOUROTTE.
- membres suppléants : J-M IMBERT, H. SILVAN, Y. SALA, J-L SALMON, P. ZAROS.

*Commission des bâtiments du 20 février* : a fait le point des locaux disponibles et des demandes de rangement, tant en ce qui concerne la commune que les associations, et propose une nouvelle répartition des occupations. Avec la décision de maintenir le préau vers la cantine du parc, il peut-être aménagé par les services techniques et recevoir un garage fermé, la laverie, le stockage des produits d'entretien et d'urgence sanitaire. Le projet de construction aux services techniques ne se justifie plus. Le bureau souhaité par la directrice de la maternelle Colbert peut-être aménagé dans le local vacant du rez de chaussée contiguë à sa classe, dans le logement libéré 12 rue d'Auxerre l'étage sera transformé en bureaux et accueillera le psychologue. La salle du 22 rue d'Auxerre libéré par le psychologue sera attribuée à l'école de musique en pleine expansion. L'AJM se suffit du garage du 12 rue d'Auxerre.

*Commission subventions* : a uniformisé les critères d'attribution et fait des propositions qui seront vues en commissions de finances.

*Commission d'urbanisme du 4 mars* : S'est rendu dans la zone des Terres du Canada suite au projet de lancement de la 3<sup>ème</sup> tranche par la CCI. Au niveau du giratoire le départ de route existe, le projet de voirie suit le tracé du collecteur d'eaux usées, prévoir le tourne bride au sud des terrains communaux susceptibles d'accueillir le projet 2<sup>ème</sup> chance. Le Conseil confie la maîtrise d'ouvrage à la C.C.I.

*Bâtiment ex-Guyon* : serait repris par les établissements HAMELIN d'Auxerre.

## **RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 19 DECEMBRE 2005**

Le Conseil décide de retirer la délibération du 19 décembre 2005, décidant de la mise en place d'un service de cars gratuits pour les magasins d'usine de Troyes, suite aux observations de la Préfecture en date du 13 février 2006.

## **ENQUETE PUBLIQUE – NOUVELLE IMPLANTATION DE L'YONNE REPUBLICAINE**

Un dossier, déposé par la S.C.O.P. l'Yonne Républicaine, de demande d'autorisation d'exploiter les installations du centre d'impression sur un nouveau site sur le territoire de la commune d'AUXERRE, fait l'objet d'une enquête publique du 21 février au 21 mars 2006 inclus. La commune de Monéteau est incluse dans le périmètre. Le Conseil Municipal appelé à donner son avis, émet un avis favorable.

## **ZONE D'ACTIVITE DE MACHERIN –VENTE M. EL FOUANI**

Le Conseil est informé de la demande de réservation de terrain par Messieurs EL FOUANI et DAOUDI ou toute personne ou société pouvant s'y substituer dont le siège social est à AUXERRE 77/7 avenue Delacroix, terrain sis derrière ALDI, cadastré AV à détacher des parcelles 186 et 184 de 2 000 m<sup>2</sup> pour y installer son activité commerciale.

Le Conseil Municipal fixe à 25 €/m<sup>2</sup> le prix de vente, désigne l'étude de Maître Hervé CHANTIER, notaire à APOIGNY pour rédiger la promesse et l'acte de vente et autorise de Maire à signer la promesse de vente qui sera accompagnée d'un versement représentant 10 % du montant de la vente et ultérieurement la vente.

## **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

Le Conseil ne préempte pas.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- La Société ALABEURTHE a obtenu sa CDEC par 6 voix pour son implantation dans la zone d'activité de Macherin.

- Les riverains de l'allée des Hortensias, demande que la voirie de leur lotissement soit intégrée dans le domaine public. Le Conseil ne souhaite pas actuellement reprendre cette voirie, non-conforme, en mauvais état et surtout compte tenu de sa situation juridique non définie avec les sociétés détenues par les frères Djeghader. La commune a déjà fait l'effort d'amener les réseaux en limite ouest par le lotissement F. Brochet.

- Les restes d'une ancienne fosse ont été découverts dans le lot n°11 du lotissement F. Brochet, entraînant des frais supplémentaires pour les fondations de la maison. La commune est prête à faire un geste pour ne pas pénaliser les propriétaires de ce lot.

- Des demandes de candidatures, de jeunes lauréats du concours, ont été reçues en mairie pour l'emploi de policier municipal. La commission des emplois les recevra pour entretien avant la fin du mois, pour pourvoir le 4<sup>ème</sup> poste créer.

- Les deux immeubles ayant fait l'objet d'un procès verbal provisoire d'état d'abandon en date du 17 septembre 2005 sont pour le commerce repris, pour l'autre en cours de vente. En ce qui concerne le premier la procédure s'arrête, en ce qui concerne le second, un contact sera pris avec l'acquéreur avant toute décision de poursuite de la procédure.

- Immeuble en Fête : l'OPAC reconduit sa participation à l'opération « l'immeuble en fête », le 30 mai 2006 la commune s'y associera comme l'an dernier.

- Aménagement du Bois du Thureau : plusieurs réunions se sont tenues en Préfecture avec les représentants des villes d'Auxerre et Monéteau, de la Communauté, l'ONF et des Forces de l'Ordre. Les deux villes et la communauté se sont engagées à participer à la remise en état ce bois, dans un premier temps puis de recréer le parcours sportif ultérieurement.

Monsieur DUPAS précise que les deux parkings de la route de Sougères seront fermés par des billes de bois fournies par l'ONF.

- Le propriétaire de l'immeuble ex-Intermarché construira un box supplémentaire à côté du salon d'esthétique, pour un salon de coiffure et étudie la possibilité d'en construire d'autres.

- Madame Chimay, Directrice de J.J. Rousseau, informe le conseil du spectacle de fin d'année du 23 juin 2006.

- Pendant les travaux, la déchetterie pourrait être installée provisoirement sur le terrain communal chemin du Pissoir.

- ACTA MOBILIER poursuit son extension et souhaite acquérir la partie de terrain non construite du terrain de l'ancien transporteur.

- **GRIPPE AVIAIRE** - la Préfecture a organisé une réunion d'information le 6 mars au matin pour tous les élus et rappelé les mesures de précautions à prendre en priorité le confinement des volatiles. La contamination avec l'homme est actuellement minime. La commune a déjà réalisée une grande partie des dispositions préconisées.

---

### **PROCHAINES REUNIONS**

- Commission des finances le 9 mars 2006 à 18h30
- Conseil municipal le 27 mars 2006 à 20h15
- Le 19 mars, remise du diplôme à Mme VALTAT à 15 heures au gymnase
- Cérémonie de la FNACA à 11h45 au Monument aux Morts
- Le 15 mars au foyer communal cérémonie d'inspection générale de la Gendarmerie à 11 heures.

---

### **TOUR DE TABLE**

**M. DUGNY** : à convier un lasériste qui a étudié un projet pour Monéteau en plus du feu du 14 juillet et projette l'animation, coût 3 200 €HT. Accord du conseil.

Maintien de la retraite aux flambeaux le 13 juillet au soir.

**Mme SALA** : signale l'état défectueux et très sale (boue) des arrêts de bus dans la Plaine des Iles. La Communauté sera avisée.

---